



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 245-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.335

Déposée le : 30.11.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ritter (Burgdorf, PVL) (porte-parole)
Rüfenacht (Burgdorf, PS)
de Quervain (Bern, Les VERT-E-S)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Sécuriser la traversée piétonne de la Schachenstrasse à la hauteur du nouveau magasin Landi à Lyssach

Le Conseil-exécutif est chargé d'aménager un passage piéton sécurisé sur la route cantonale « Schachenstrasse » près du nouveau magasin Landi à Lyssach (Schachenstrasse 39) ou, à tout le moins, de faire en sorte que la situation actuelle s'améliore considérablement sur le plan de la sécurité, notamment pour les personnes qui prennent le bus en direction de Berthoud.

Développement :

Depuis la construction du nouveau « Landi Lyssach » sis Schachenstrasse 39, les conditions de circulation recèlent des risques pour les personnes à pied, en particulier lorsque celles-ci empruntent le bus à partir de là pour rejoindre Berthoud. Il faut savoir que la clientèle qui fréquente les magasins Landi, notamment ceux situés à proximité ou dans les grandes localités, est de plus en plus nombreuse à s'y rendre par les transports publics. Berthoud et les environs disposent en effet d'un réseau de bus bien, voire très bien aménagé et attractif. La construction du Landi en question était assortie d'une condition, à savoir qu'un nouvel arrêt de bus « Schachengut » soit créé, autrement dit que les clientes et clients soient clairement incités à prendre le bus pour se rendre au Landi. Le problème, désormais, est que pour le trajet (retour), il faut traverser la Schachenstrasse à pied. Il s'agit de l'une des routes les plus fréquentées du canton (plus de 20 000 véhicules par jour). Une difficulté particulière réside dans le fait que la route se trouve dans une zone périphérique, ce qui, premièrement, rend (vraisemblablement) impossible l'aménagement d'un passage piéton et, deuxièmement, fait que les voitures roulent relativement vite, étant donné que la vitesse maximale autorisée est de 60 km/h. Cependant, ces difficultés ne dispensent pas le canton de remédier rapidement à cette situation particulièrement dangereuse.

Destinataire

– Grand Conseil